

Maisons-Alfort, le 7 juin 2023

**Conclusions de l'évaluation**  
**relatives à une demande de reconnaissance mutuelle simultanée pour l'autorisation de**  
**mise à disposition sur le marché**  
**pour la famille de produits biocides AQUA PRIMER PIP**  
**à base de perméthrine, d'IPBC et de propiconazole,**  
**de la société LANXESS Deutschland GmbH**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.*

*Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.*

*Le présent document ne constitue pas une décision.*

---

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION**

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides AQUA PRIMER PIP de la société LANXESS Deutschland GmbH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille AQUA PRIMER PIP à base de 0,099 à 1,995 % de perméthrine<sup>1</sup>, de 0,3 à 1,5 % d'IPBC<sup>2</sup> et de 0,9 à 4,5% de propiconazole<sup>3</sup> sont des types de produit<sup>4</sup> destiné au traitement préventif des bois de classes 2 et 3 contre les champignons destructeurs du bois, les champignons responsables du bleuissement du bois en service, les insectes à larves xylophages et les termites. Les produits biocides sont des liquides prêts à l'emploi (méta RCP 1, 2, 4 et 5) ou à diluer (méta RCP 3) destinés à être appliqués par pinceau / brossage, par pulvérisation manuelle et automatique, par trempage manuel et automatique, par déluge par des utilisateurs non professionnels, professionnels et industriels, en intérieur et en extérieur.

### **DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par l'Allemagne, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>5</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

<sup>2</sup> Directive n° 2008/79/CE du 28/07/08 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'IPBC en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

<sup>3</sup> Directive 2008/78/CE de la Commission du 25 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du propiconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

<sup>4</sup> TP8 : Produits de protection du bois.

<sup>5</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

## DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille AQUA PRIMER PIP ont été évalués par l'Allemagne. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>6</sup>.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités allemandes et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits AQUA PRIMER PIP ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille AQUA PRIMER PIP sont efficaces, lorsqu'ils sont appliqués en traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (montré sur *Hylotupes bajulus*), contre les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) et contre les champignons responsables du bleuissement en service lorsqu'ils sont appliqués dans les conditions précisées dans le RCP en annexe.

Les essais d'efficacité soumis pour soutenir l'efficacité préventive contre les termites n'ont pas été réalisés avec un produit représentatif contenant la concentration minimale revendiquée pour la famille de produits. Ainsi l'efficacité démontrée contre les termites n'est pas applicable à l'ensemble des produits revendiqués et n'est donc pas validée.

### RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Aucun phénomène de résistance n'a été mis en évidence à ce jour dans la littérature scientifique avec la substances actives propiconazole et IPBC utilisées dans le cadre de la préservation du bois.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

<sup>6</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

## SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Deux co-formulants, le 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (MIT) et le 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) contenus dans les produits de la famille AQUA PRIMER PIP ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine.

## RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Compte tenu de la présence de propiconazole, classé toxique pour la reproduction catégorie 1B, et identifié comme perturbateur endocrinien<sup>7</sup>, l'utilisation des produits de la famille AQUA PRIMER PIP par des utilisateurs non professionnels n'est pas conforme.

L'estimation des expositions liées à l'utilisation de la famille de produits AQUA PRIMER PIP pour les usages revendiqués est inférieure aux l'AELs<sup>8</sup> et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à toutes les substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. De plus, pour ces usages, au vu des propriétés sensibilisantes des produits concentrés de la famille AQUA PRIMER PIP, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits AQUA PRIMER PIP, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives uniquement. Aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement. Les conclusions de l'évaluation sont fondées sur l'additivité des risques des substances concernées.

Pour l'application *in situ* en intérieur par brossage au rouleau/pinceau et pulvérisation et l'utilisation du bois traité dans des situations de classe d'usage 2, quelle que soit la classe d'usage, les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables.

Pour l'application *in situ* en extérieur par brossage au rouleau/pinceau et l'utilisation des bois en situation de classes d'usage 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

- *Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.*

Pour l'application *in situ* en extérieur par pulvérisation manuelle et l'utilisation des bois en situation de classes d'usage 3, les niveaux d'exposition environnementale sont supérieurs aux valeurs de toxicité de référence pour le compartiment terrestre lors de la phase d'application, ainsi cet usage est non conforme.

Pour l'application par pulvérisation automatique, trempage manuel et automatique et déluge en milieu industriel, et l'utilisation des bois en situation de classes d'usage 2 et 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi ces usages sont conformes pour l'environnement.

<sup>7</sup> Biocidal Products Committee (BPC) Opinion on the application for approval of the active substance: Propiconazole Product type: 8, ECHA/BPC/324/2022, adoptée le 9 mars 2022.

<sup>8</sup> AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits AQUA PRIMER PIP est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

La substance active propiconazole a été considérée comme candidate à la substitution. Une évaluation comparative a été menée par la DEPR et ne conduit pas à refuser l'utilisation de la famille de produits AQUA PRIMER PIP ou à en restreindre les usages.

Compte tenu de la présence propiconazole classé reprotoxique de catégorie 1B, la famille de produits AQUA PRIMER PIP devra être utilisée en accord avec les règles énoncées par la réglementation en vigueur établissant les mesures particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

### Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit AQUA PRIMER PIP :

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta RCP 1 à 5	Termites	120 g/m <sup>2</sup> de bois	Traitement préventif des bois en classes d'usage 2 et 3	<b>Non conforme</b> Efficacité non démontrée
Méta RCP 1, 2, 4 et 5	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)	120 g/m <sup>2</sup> de bois	Traitement préventif des bois en classe d'usage 2	Conforme
			Application au rouleau/pinceau Intérieur et extérieur	
	Professionnel			
	Traitement préventif des bois en classes d'usage 2 et 3			
Champignons responsables du bleuissement du bois en service		Application par pulvérisation automatique, trempage manuel, trempage automatique et déluge Intérieur		
Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> )		Professionnel et Industriel		
		Traitement préventif des bois en classes d'usage 2 et 3		
		Application par pulvérisation manuelle Intérieur		
		Professionnel et industriel		
		Traitement préventif des bois en classe d'usage 2	<b>Non conforme</b> Risque pour la santé humaine	
		Application au rouleau/pinceau Intérieur et extérieur		
		Non Professionnel		

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta RCP 3	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)  Champignons responsables du bleuissement du bois en service  Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> )	120 g de produit dilué / m <sup>2</sup> de bois	Traitement préventif des bois en classe d'usage 2	Conforme
			Application au rouleau/pinceau Intérieur et extérieur	
			Professionnel	
			Traitement préventif des bois en classes d'usage 2 et 3	
Application par pulvérisation automatique, trempage manuel, trempage automatique et déluge Intérieur				
Professionnel et Industriel				
Traitement préventif des bois en classes d'usage 2 et 3				
Application par pulvérisation manuelle Intérieur				
Professionnel				

Pour le directeur général, par délégation,  
 la directrice adjointe,  
 Direction de l'évaluation des produits réglementés

## ANNEXE

## Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

### Partie I.- Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	AQUA PRIMER PIP
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP8 : Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Lanxess Deutschland GmbH
	Adresse	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Germany
Numéro de demande	BC-WU023232-20	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle en parallèle	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products CHEMPARK, Building Q18 D-51369 Leverkusen, Allemagne

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	1870 Monthey Suisse
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd North Area of Dongsha Chem-Zone Zhangjiagang, Jiangsu, 215600

	Chine
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd Wenfeng Road, Yangzhou, Jiangsu 225009, P.R. Chine

<b>Substance active</b>	IPBC
<b>Nom du fabricant</b>	Troy Chemical Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Uiverlaan 12-E NL 3145 XN Maassluis Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne  One Avenue L Newark 07105 New Jersey USA
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Shanghai Hui Long Chemicals Co., Ltd 201815 Dengta Jiazhu Rd. Jiading, District Shanghai Chine

<b>Substance active</b>	Perméthrine
<b>Nom du fabricant</b>	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
<b>Adresse du fabricant</b>	Kennedyplatz 1, 50569 Köln, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Bayer Vapi Private Limited Plot # 306/3 II Phase, GIDC Vapi – 396 195 Gujarat Inde

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	1,5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	1,995
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0,00792
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,2625

## 2.2. Type de formulation

Méta RCP 1, 2, 4 et 5 : AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi  
Méta RCP 3 : SC : suspension concentrée

# Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

## 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RPC1
----------------	-----------

### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	01
----------	----

### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 - Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	0,399

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059	0,0066
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,0066

## 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 +P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 :Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT).

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

##### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage manuel et déluge.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

**4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.3. Description de l'usage**

**Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique**

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / trempage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

**4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage).

Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.

- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (à l'intérieur sous abri). La pulvérisation en extérieur n'est pas autorisée.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de

la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD).

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Preventol Aqua Primer PIP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

Nom commercial	Preventol Aqua Primer PIP New				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termites*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termites New*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,0059
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	02
----------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 - Produits de protection du bois

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708	0,00792
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708	0,00792

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 +P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	Contient du 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (BIT).

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel

<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres
	Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
  - L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / trempage automatique
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

**4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.4. Description de l'usage**

**Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle**

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

**4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

-

**4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 a minima comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 a minima (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit
  - Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (à l'intérieur sous abri). La pulvérisation en extérieur n'est pas autorisée.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

**4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

#### 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aqua Primer PIP				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

Nom commercial	Aqua Primer PIP-New 1				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

Nom commercial	Aqua Primer PIP-New 2				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0,00708
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,00708

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	03
----------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495	1,995
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375	0,2625

### 2.2. Types de formulations

Suspension concentrée (SC)
----------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Irritant oculaire catégorie 2 Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1

Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une réaction allergique H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 : Éviter de respirer les vapeurs. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 +P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves

<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle par brossage / rouleau
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-	Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.
-	Porter une combinaison de protection de type 6 <i>a minima</i> comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
-	Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
	Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
-	Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluage

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	

<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application par trempage automatique

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

##### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

##### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par trempage automatique.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
  - Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
  - L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte

des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit dilué /m <sup>2</sup> de bois Le produit doit être dilué avant application (1 volume de produit pour 4 volumes d'eau)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le

- produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter une protection faciale pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.

Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aqua Primer PIP Concentrate (1)				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5

IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP Concentrate (2)</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,495
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP Concentrate Termites (1)*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,995

MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP Concentrate Termites (2)*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	4,5
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	1,5
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,995
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,2375

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4

<b>Identification</b>	Meta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	04
-----------------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	TP8 – Produits de protection du bois
----------------------------	--------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019	0,21

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH 208 : Contient du ,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), de l'IPBC, de la perméthrine et du propiconazole. Peut provoquer une réaction allergique.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit /m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.  
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et aspersion/déluge

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage manuel et déluge.
  - Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).

- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application sur trempage automatique

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant

<p>l'application du produit par trempage automatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter une combinaison de protection de type 6 <i>a minima</i> comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.</li> </ul> <p>Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.</li> <li>- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).</li> <li>- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.</li> <li>- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.</li> </ul>
--

**4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-
---

**4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-
---

**4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-
---

**4.4. Description de l'usage**

Tableau 4. Usage # 4 – Application par pulvérisation manuelle

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel

<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)
--	---

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetées sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.

- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin

## 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié .

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

## 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Preventol Aqua Primer PIP /04-1				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropa ne carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

Nom commercial	Preventol Aqua Primer PIP New /04-1				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropa ne carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099

MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termite /04-1 *</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termite New /04-1*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,099
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0

BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019
-----	------------------------------	--------------	-----------	-----------	-------

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP /04-2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP New /04-2</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termite /04-2 *</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

<b>Nom commercial</b>	<b>Preventol Aqua Primer PIP-Termite New /04-2*</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,399
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,019

\* compte tenu de l'absence de démonstration de l'efficacité sur les termites, ce nom commercial devra être modifié

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 5

#### 1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	Meta RCP 5
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	05
----------	----

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 5

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0059	0,2625

### 2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxique pour la reproduction catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P405 : Garder sous clé P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH 208 : Contient du ,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), de l'IPBC, de la perméthrine et du propiconazole. Peut provoquer une réaction allergique.

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par brossage / rouleau (utilisateur professionnel)

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Traitement préventif - classe d'usage 2 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle par brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g de produit /m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase d'application au pinceau et au rouleau.  
Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Application par pulvérisation automatique, trempage manuel et automatique, et aspersion/déluge

<b>Type de produit</b>	TP08 - Produits de protection du bois
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Application superficielle / pulvérisation automatique Application superficielle / trempage manuel ou automatique Application superficielle / aspersion déluge
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel et Industriel
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres  Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant l'application du produit par pulvérisation automatique, trempage automatique, trempage manuel et déluge.
- Porter une combinaison de protection de type 6 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 13034 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct.
- Le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par pulvérisation automatique et aspersion/déluge, le chargement du produit doit se faire uniquement avec un système de dosage automatique (pompe doseuse).
- Pour l'application par trempage, le chargement et la vidange du produit doivent se faire avec un système de dosage semi-automatique *a minima* (pompe manuelle).
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Application par pulvérisation manuelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsable du bleuissement du bois en service Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse) Insectes à larves xylophages (montré sur <i>Hylotrupes bajulus</i> ) - larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classes d'usage 2 et 3 – hors bois utilisé en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pulvérisation manuelle
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application : 120 g/m <sup>2</sup> de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Professionnels: Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD jusqu'à 25 litres Industriels : Bidon / baril en fer-blanc (avec revêtement époxy) ou en PEHD de 25 litres ; cuve en HDPE de 200L ou 1000L (IBC)

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
  - Porter une combinaison de protection (de type 3 ou 4 *a minima* comme spécifié dans la norme EN 14065) imperméable aux produits biocides (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation produit.
  - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné (FPA) de 10 *a minima* (type de masque à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- L'application ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
  - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.
- Pour éviter tout rejet vers le sol, stocker les objets ou les matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient complètement secs sur un sol imperméable et sous un toit.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Tenir les chats éloignés des surfaces traitées du fait de leur grande sensibilité à la toxicité de la perméthrine.
- Porter de gants résistants aux produits chimiques conformes aux requis de la norme EN 374 (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la manipulation du bois fraîchement traités.

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (incluant la sciure et la bâche imperméable) dans un circuit de collecte approprié

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Ne pas stocker à plus de 40°C
- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker à l'abri de la lumière (emballage en PEHD)

### 6. Autre(s) information(s)

Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aqua Primer PIP /02				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP /03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,1
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 1//02</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 1/03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,106
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 2/02</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285

<b>Nom commercial</b>	<b>Aqua Primer PIP New 2/03</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>					
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,9
IPBC	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,108
MIT	2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Co-formulant	2682-20-4	220-239-6	0
BIT	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Co-formulant	2634-33-5	220-120-9	0,0285